

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL124

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 47

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 9° La trente-cinquième ligne est supprimée. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la mention du Président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) du tableau figurant dans la loi ordinaire n° 2010-838 du 23 juillet 2010, afin de tirer les conséquences de la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-677 DC du 14 novembre 2013, *Loi organique relative à l'indépendance de l'audiovisuel public*, selon laquelle cette fonction n'entre pas dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article 13 de la Constitution.